



## Ventilateur voisins très bruyant Merci

-----  
Par Sophie26400

Bonjour,

Tout d'abord je tiens à vous remercier par avance pour le temps que vous accorderez à lire ma question et je l'espère à y répondre.

J'ai emménagé il y a un an dans un appartement en plein centre ville dans une rue passante et peu large (sens unique). Mon appartement dispose seulement de fenêtres côté rue, en face se trouve un immeuble appartenant à un couple de personne retraité qui habite sur place. Sur la façade de cette immeuble il y a un ventilateur extrêmement bruyant et au dire d'un chauffagiste professionnel c'est un appareil de modèle ancien faisant parti des plus bruyants, sans cache bruit, qui fait un son strident et un ronronnement permanent jour et nuit, audible fenêtres fermées en double vitrage. Le bruit de mon frigo qui est dans la pièce est quasiment aussi fort même fenêtres fermées. Je ne dors plus, je ne vis plus, je suis sous traitement médical pour troubles anxieux suite à cette nuisance sonore perpétuelle et je vis chez moi avec des boules quiès le soir pour avoir un peu de repos.

J'ai contacté la mairie qui m'a dit qu'ils avaient posé ce ventilateur légalement avec autorisation de la mairie et qu'ils ne peuvent rien faire. Je précise que le ventilateur était déjà là quand j'ai intégré l'appartement mais étant dans une ville où l'offre locative est très rare j'ai loué sans me rendre compte de ce bruit. J'ai gentiment parlé de ce problème aux propriétaires d'en face qui m'ont rit au nez et depuis se moquent même de moi ouvertement quand ils me croisent.

Y a t'il des recours possibles pour moi et quels sont-ils?

Cela fait un an que je cherche un autre appartement mais ne trouve pas, aussi je suis prête à engager des démarches juridiques si j'ai un quelconque espoir que cela serve à quelque chose.

Je vous remercie beaucoup par avance pour votre réponse,

Bien cordialement.

Sophie

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Il faut déjà prouver la nuisance anormale de voisinage, puisque c'est "en plein centre ville" et "une rue passante".

Et vous dites que vous ne l'avez pas remarqué en visitant, et aussi que c'est équivalent au bruit de votre frigo...

Vous pouvez adresser un courrier RAR au propriétaire de ce ventilateur. Ensuite saisir un conciliateur puis le tribunal.

Il vous faudra un avocat et un expert pour mesurer le niveau de bruit, quelques milliers d'euros et au moins 2 ans de procédure....

Franchement, le mieux c'est de déménager.

-----  
Par Sophie26400

Merci pour votre réponse, j'ai visité l'appartement en 10 minutes chrono à la chaîne avec plusieurs personnes donc non effectivement je n'ai pas écouté les bruits. Merci pour toutes ces indications qui me sont très utiles.